VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI, LE 28 MAI.

SUCCESSIONS DE

PHILIP WUERTZ, Sr., et de CORNELIA HARMOIS WUERTZ,

Sa femme prédécédée.

No 63,908—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau 707 rue Commune. MARDI le 28 mai 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 22 avril 1901 et signé le 26 avril 1901 dans l'affaire ci dessous intitulée par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour susmentionnée, Division E, à l'enchère publique il sera vendu la propriété ci après décrite à savoir:

1° Nos 3421 et 3423 rue Royale. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 1, conformément à un arpentage fait par C. Uncas Lewis, député voyer de ville, portant la date du 16 mars 1901, dans l'îlet borné par les rues Royale, Dauphine, Désiré et Elmire, et mesurant trente-cinq pieds de face à la dite rue Royale sur soixante-dix-neuf pieds et six pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une résidence double toute neuve et couverte en ardoises ayant quelque trois chambres et cuisine de chaque côté, galerie sur le devant, cour et allées pavées, citerne, etc., et rapportant un revenu de $240 par an.

2° Un certain lot de terre situé dans le même district et îlet sus-mentionné lequel lot est désigné par ledit No 2 et mesurant conformément au sus-mentionné plan de C. Uncas Lewis, député voyer de ville, trente et un pieds de face sur la dite rue Royale par soixante dix neuf pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles, et est contigu au lot No 1 en ceci ci-dessus décrit.

3° No 714 rue Désiré, un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 173, borné par les rues Désiré, Dauphine, Piété et Royale, ledit lot est désigné par le No 5, sur un plan par Miroux et Castaing le 18 décembre 1850 et mesurant, en mesure américaine, trente pieds de face à la rue Désiré sur cent vingt pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un joli cottage simple en bois, couvert en ardoises, retiré de la rue et ayant quelques trois chambres, deux citernes, hangars, etc., cour pavée et loué pour $7 par mois.

4° Un certain lot de terre, contigu à la propriété en ceci ci-dessus troisièmement décrite, situé dans le Troisième District de cette ville et désigné par le No deux, dans l'îlet borné par les rues Désiré, Royale, Piété et Dauphine, sur un plan dressé par L. Sergi le 5 mars 1846, et déposé dans le bureau de B. et B. Cenas, anciens notaires, lequel dit lot de terre mesurant trente pieds de face sur la rue Désiré, par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

5° No 722 rue Désiré, un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Désiré, Piété, Royale et Dauphine, désigné sur un plan particulier dressé par Giroux et Castaing, daté le 8 décembre 1857, déposé en l'étude de P. Lacoste pour référence, comme l'entier du lot No 4 et partie du lot No 3, le dit lot mesurant [50] cinquante pieds de face à la rue Désiré par cent vingt pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent un cottage tout neuf élevé en bois, couvert en ardoises, retiré de la banquette avec grande galerie sur le devant, ayant salon double et 4 grandes chambres additionnelles, un grand hangar couvert annexé, dans le fond chambre à bain, chambre à repasser, hangar à bois, trois citernes, allées et cours pavées sur le devant et dans le fond.

Termes et conditions de la vente—Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un en un et deux ans, en billets des acquéreurs divisés dans des coupons pour satisfaire les parts intéressées, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par liens et priviléges de ven eur et hypothèque spéciale sur la propriété, et toutes les autres clauses de sécurité; les taxes de 1901 devant être payées par les acquéreurs au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat devant être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Francis D. Charbonnet. Note re. incluant les timbres du revenu intérieur des E. U. aux frais des acquéreurs.

27avril—27 28—mai 5 12 19 26 27 28

Smith & Rosenberg

ANNONCE JUDICIAIRE.

PLACEMENT SUR.

Cottage Double en Bois,

1026-28 rue Touro (autrefois Union), entre N. Rampart et St Claude.

JEUDI le 23 mai 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 et 842 rue Commune, Nouvelle-Orléans, sous et en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 18 avril 1901, dans l'affaire intitulée succession de Antonio Agusti, dossier No 52,268, nous offrirons en vente à l'enchère publique, les propriétés foncières ci-après décrites, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 376, borné par les rues St. Claude, Union ou Touro, Remparts et Bourbon ou Bagatelle, ledit morceau ou portion de terre commençant à une distance de quatre-vingt-seize pieds un pouce de l'encoignure des rues St. Claude et Union ou Touro, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Union ou Touro, sur soixante trois pieds six pouces de profondeur, entre lignes parallèles, borné sur le côté le plus près de la rue St. Claude par la propriété du Dr Lines.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, connu comme Nos 1026 et 1028 rue Union, ayant de chaque côté, trois chambres, cabinet, citerne, allée, etc. trottoir pavé, près des lignes de chars, marché, écoles, etc.

Loué à $— par côté.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance, s'il y en a, payable en un et deux ans, représentée par billets portant intérêt au taux de huit pour cent par an garanti par liens et privilège de vendeur, et toutes les clauses usuelles de sécurités, l'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour l'année 1901 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, et faire un dépôt de [illegible] pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente, incluant les timbres du revenu intérieur des E. U., devant être aux frais des acquéreurs et devant être passé pardevant Théodore G. Spitzfaden, notaire.

SMITH & ROSENBERG.

M. C. Smith, encanteur, Bureau 312 rue Carondelet.

21 avril—21 28—mai 5 12 19 21 23

Succession de J. M. Bourg et femme

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 64,546—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le premier compte provisoire présenté par Louis Medal, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

B. B. Howard, avocat.

26 avril—26 30—mai 5

4 DEBOUCHES IMPORTANT.

THE TEXAS AND PACIFIC RAILWAY

"Aucune embarras pour répondre aux questions".

Aucun Changement de Chars Nord du Texas AU

Pour le service supérieur des passagers demandez A. S. GRAHAM, Agent des Passagers et des Billets, Hôtel St-Charles.

1er mai

VENTES A L'ENCAN

Friedrichs & Redersheimer

ANNONCE JUDICIAIRE.

LA DESIRABLE

Résidence en bois à Deux Etages

No 1171 RUE CONSTANCE,

Près de la rue Erato.

SUCCESSION DE GEORGE MEYERS OU MYERS.

No 42,374—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER, Geo. G Friedrichs Encanteur, Bureau No 834 rue Commune—MARDI, le 7 mai 1901 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 29 mars 1901, et rendu dans la succession ci dessus intitulée, de la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:—

L'élégante résidence en bois à deux étages, No 1171 rue Constance, entre les rues Erato et Gaiennié, ayant double galeries de face, accollées vestibules au dessus et au dessous, contenant 10 chambres, citernes, hangar, cour pavée en briques sur le côté, assez grande pour une allée de voiture. Le lot est plus amplement décrit comme suit: Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Magasins, Erato et Gaiennié désigné par le No 3 sur un plan fait par W. T. Thompson, voyer, daté le 25 mai 1844, déposé dans le bureau de David L. McCay Esq., anciennement notaire, pour référence. Le dit lot mesure en mesure anglaise 27 pieds 4 pouces et 6 lignes de face à la rue Constance sur une profondeur entre lignes parallèles de 120 pieds 10 pouces et 5 lignes, avec une allée dans le fond de 7 pieds de largeur, en commun au dit lot et ceux adjacents. Dans un district populeux, à proximité du district industriel, marchés, écoles et églises.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en un et deux ans de crédit pour deux billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, la police d'assurance transférée, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1901 en plus du prix et faire un dépôt comptant de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente incluant les timbres du revenu intérieur pardevant Jas Simeon, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

6 avril—6 9 16 23 30—mai 7

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN BON PLACEMENT.

Bâtisse à deux étages No 225 N. Franklin, entre les rues Douane et Bienville.

Succession de Daniel W. Williams.

No 63,842—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER, H. H. Hodgson, encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 7 mai 1901, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 2 avril 1901 de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour susmentionnée, Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, absent, la propriété ci-après décrite à savoir:

La bâtisse en briques à deux étages avec bâtisse en bois à deux étages dans le fond, connue comme No 225 N. Franklin, contenant 10 chambres, citerne, hangar, etc., et plus loin décrite comme un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Douane, Bienville et N. Liberté, désigné comme lot No 7 sur un plan fait par J. Communy, voyer, le 10 décembre 1842, et déposé dans le bureau de Cuvellier, ancien notaire en cette ville, le dit lot mesurant 28 pieds 5 pouces de face à la rue N. Franklin sur 79 pieds 10 pouces 7 lignes de profondeur.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant assumer en plus de son enchère les taxes de 1901 et faire un dépôt de 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur, incluant les timbres du revenu, pardevant Fred Diebel, notaire.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

6 avril—6 7 14 21 28—mai 5 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mlle Fanny Freret.

No 64,001—Division D.

Conformément à un ordre de l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District, signé le huitième jours d'avril 1901, et les directions des exécuteurs, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, à midi, quatorzième jour de mai 1901, par DENIS & DANZIGER, encanteurs, les propriétés ci dessous décrites:

1° Les effets mobiliers situés au local 1731 rue Deuxième et décrits dans l'inventaire enregistré dans ladite succession aux conditions du comptant.

2° Le lot de terre désigné par la lettre "A" dans l'îlet No 245 borné par les rues Seconde, Carondelet, Baronne et Première, ledit lot ayant trente pieds de face sur la rue Seconde par cent quarante pieds six pouces et une ligne de profondeur et de face sur la rue Carondelet avec les bâtisses et améliorations, consistant en la maison à deux étages et mansarde No 1703 rue Seconde et formant l'encoignure des rues Seconde et Carondelet.

3° Le lot adjoignant à l'ouest désigné par le No 4 dans le même îlet, mesurant trente pieds de face à la rue Seconde sur cent quarante et un pieds cinq pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en une bâtisse en bois à deux étages et mansarde, No 1707 rue Seconde.

4° Le lot suivant adjoignant vers la rue Baronne, étant désigné par le No 3 dans le même îlet, mesurant trente pieds de face sur la rue Seconde par cent quarante et un pieds cinq pouces et une ligne de profondeur, avec les bâtisses et améliorations qui y appartiennent consistant en une bâtisse en bois à deux étages et mansarde No 1711, rue Seconde.

5° Une certaine portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même îlet No 245, borné par les rues Deuxième, Première, Baronne et Carondelet, mesurant cent quinze pieds de face sur la rue Deuxième, commençant à une distance de trente-cinq pieds de l'encoignure des rues Deuxième et Baronne, par cent quarante sept pieds de profondeur sur la ligne du côté la plus rapprochée de la rue Carondelet, et une première profondeur sur l'autre ligne de côté de cent vingt pieds, ensuite s'élargissant à angles droits de trente cinq pieds jusqu'à la rue Baronne et une seconde profondeur et face à la rue Baronne de vingt sept pieds et ayant cent cinquante pieds de largeur sur la ligne du fond, avec les améliorations consistant en une grande maison en bois à deux étages et mansarde, No 1721 rue Seconde.

Wm A. Freret.

F. G. Freret, exécuteurs.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au moment de l'adjudication, ou tout comptant, à l'option des acquéreurs, la balance non payée, à un et deux ans de crédit, avec 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication; la propriété devant être conservée assurée par les acquéreurs, 5 pour cent honoraires d'avocats en cas de procès, le tout devant être garanti par privilège de vendeur sur les propriétés respectives vendues.

Vente pardevant Charles Forman, notaire

Benjamin Rice Forman, avocat des exécuteurs.

9 avril—9 16 23 30—mai 7 14

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Emile Boehler vs Lafayette Thorpe.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 4642 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Philip J. Patorno, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 615 et 617 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 29me jour d'avril 1901, à 11 heures A. M., la propriété ci après décrite, à savoir: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. CHAS R. KENNEDY, Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

19 avril—19 27 29

VENTES A L'ENCAN.

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mercredi, le 1er mai, à 11 heures A. M. Nouveau cottage simple, 915 rue Mazant. Succession de Charles J. Mischel—No 64 339—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR E. A. CARRERE, Encanteur, Bureau, 806 rue Perdido, près Carondelet—MERCREDI, le 1er mai 1901, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 806 rue Perdido, près Carondelet, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 26 mars 1901 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci après décrite à savoir.

Un certain lot de terre, avec les améliorations et bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Remparts, Mazant et France, désigné par le numéro 4 7 d'après le plan fait par D. E. Seghers, voyer, daté le 25 février 1893; le dit lot de terre mesurant d'après le dit devis trente et un pieds trois pouces et trois lignes et demie de face à la rue Mazant sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sont connues comme le No 915 rue Mazant, comprenant un nouveau cottage simple contenant vestibule 4 chambres, cour, toit couvert en ardoises, hangar et entrée pour voiture.

Termes et conditions — La moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication et toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur assumant les taxes dues et exigible en 1901 au dessus le prix de vente et devant payer pour les timbres du revenu intérieur des E. U. Acte de vente pardevant J. O. Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. A CARRERE, Encanteur.

27 mars—27 31 — avril 7 14 21 28 30 — mai 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

A 11 heures A. M.

VENTE EN PARTAGE.

COTTAGE SIMPLE RETIRÉ, No 2707 RUE DAUPHINE.

Bâtisse en briques à trois étages No 531 rue St Ferdinand.

Dans l'affaire intitulée Anthony Henry Manz et als vs Mme Christina Fabry et Charles Thomas Manz.

No 63,088—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR E. A. CARRERE, encanteur—Bureau No 806 rue Perdido, près Carondelet—MERCREDI, le 1er mai 1901, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, 806 rue Perdido près Carondelet, en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 22 mars 1901 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique la suivante décrite propriété à savoir—

Premièrement—Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, priviléges et dépendances à cela appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Ferdinand, Levée, Moreau et Montégut, désigné comme lot No 12, sur un plan de Pilié et Cummings daté le 17 février 1834, annexé à un acte de Félix de Armas, ancien notaire, le 1er mars 1836, mesurant, en mesure américaine, 22 pieds six pouces de face à la rue St Ferdinand, sur une profondeur de cent pieds, borné sur un côté par le lot No 10, et sur l'autre côté par le lot No 11 et dans le fond par une allée commune au dit lot et à d'autres. Les améliorations sont connues comme le No 531 rue St Ferdinand, comprenant une bâtisse en briques à trois étages, contenant vestibules, environ 10 chambres, cuisine, 2 citernes et grandes galeries sur la façade et dans le fond.

Deuxièmement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, priviléges et dépendances y appartenant situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Port, Bourgogne et St Ferdinand, désigné comme lot numéro 2 de l'îlet No 7 sur un plan de J. Pilié, voyer, le 9 février 1835, mesurant en mesure américaine, vingt-neuf pieds deux pouces de face à la rue Dauphine sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme le No 2707 rue Dauphine comprenant un cottage simple retiré, contenant vestibule, salon, salle à manger, 3 chambres à coucher, cuisine, citerne et allées pavées: aussi une bâtisse dans le fond laquelle contient 2 chambres.

Termes et conditions — Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance s'il y en a en un ou en un et deux ans de crédit à ladite option, démontrée par des billets divisés en coupons pour satisfaire les proportions où la commodité des co-propriétaires portant 8 0/0 d'intérêt de la date de l'adjudication, leurs paiements devant être garantis, ensemble avec 5 0/0 honoraires d'avocat devant être payés par les acquéreurs en cas de procès pour recouvrer lesdits billets ou quelques parties d'entre eux, par privilège de vendeur et hypothèque spéciale et par les clauses usuelles d'assurance, 10 0/0 de l'adjudication devant être déposé avec l'encanteur au moment de cela; l'acquéreur devant payer les taxes de l'année 1901, les timbres du revenu fédéral et le coût des actes de vente, lesquels devant être passés pardevant Francis D. Charbonnet, notaire

E. A. CARRERE, encanteur.

O. W. Long, avocat.

27 mars—27—av 7 14 21 28 30—mai 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mercredi le 8 mai, à 11 heures A. M. Boulangerie établie et résidence No 818 rue Bourbon, entre les rues Ste Anne et Dumaine.

Succession de Jacob Eckendorff.

No 64,428—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR E. A. CARRERE, encanteur—Bureau 806 rue Perdido, près de la rue Carondelet MERCREDI le 8 mai 1901, à 11 heures A. M., à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle-Orléans, No 806 rue Perdido près Carondelet, dans le premier district de cette ville en vertu de et conformément à un ordre issu, daté et signé le 1er avril 1901 par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, priviléges, servitudes et dépendances, ci-dessus appartenant ou en dépendant situé dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans dans l'îlet No 58 bornée par les rues Royale, Bourbon, Ste Anne et Dumaine mesurant en mesures françaises trente pieds de face sur la rue Bourbon par cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles et est borné sur un côté par la propriété de Antoine Belot représentants et de l'autre côté par celle de François Girod ou représentants.

Les améliorations sont connues comme No 818 rue Bourbon, entre les rues Ste Anne et Dumaine, comprenant un grand et commode magasin en briques à deux étages avec mansarde et résidence. Contenant grand magasin, un grand chemin couvert pour voitures vestibules, galeries sur le devant, le coté et le fond, offices, et quelques quatorze chambres dans le fond et une grande écurie, entrepôt, et au premier étage est une grande boulangerie avec fours, etc., le tout en excellent état, cour pavée, gaz partout, etc.

Termes et Coditions. Comptant—L'acquéreur assumant au-dessus et en plus du prix d'achat, toutes les taxes de l'année 1901, et devant payer pour les timbres du revenu intérieur des E. U., actes de ventes pardevant G. G. Kremenberg, er, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. A. CARRERE Encanteur.

J. C. Henriques, avocat.

7 avril—7 14 21 28—mai 5 6 7 8,

Succession de Margaret McCormack, veuve de Wm Braun, et femme par second mariage de Michel Vahl.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 64,755—Division D—Attendu que Mme Mary Ann McCormack, veuve de Thomas Agnew, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Margaret Ann McCormack, femme de Michel Vahl, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour

THOMAS CONNELL, Greffier.

Wm H. Pascoe, avocat.

18 avril—18 22 27

VENTE A L'ENCAN

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Rémunératives

—Dans le—

DEUXIEME DISTRICT,

Nos 1014-1016 Rue St-Philippe, entre les rues Remparts et Bourgogne. Maison avec mansarde, à deux corps de logis. Louée $25 par mois.

Nos 308 312 Rue Dauphine, entre les rues Bienville et Conti. Maison à deux corps de logis avec mansarde. Louée $30 par mois.

Ces propriétés sont éligiblement placées et environnées par tous les agréments, sont très désirables soit comme demeure soit comme placement sûr et profitable.

The Armstrong Cork Company

vs

Anatole Ovide Léaumont et al.

No 64,342—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur — Bureaux 813 rue de la Commune.

Mercredi, 15 mai 1901,

à midi il sera vendu à l'enchère publique à leur

BUREAU ET BOURSE

No 813 rue de la Commune, entre Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un jugement de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, le jugement rendu en pleine Cour le 26 mars 1901 le jugement signé en pleine Cour le 1er avril 1901, et en vertu d'un ordre de la même Honorable Cour daté le onze avril 1901 homologuant les délibérations d'une assemblée de famille tenue pardevant A. Doriocourt notaire le 8 avril 1901 dans l'affaire intitulée Interdiction de George Erneste Léaumont No 50844 de ladite Cour, dans l'affaire ci-dessus décrite les propriétés ci-après décrites à savoir.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 104, borné par les rues St Philippe, Dumaine, Remparts et Bourgogne désigné par le numéro dix-huit (18), mesurant trente deux (32) pieds de face à la rue St Philippe, sur quatre vingt douze (92) pieds de profondeur. Les bâtisses qui s'y trouvent portant les Nos 1014 et 1016 rue St Philippe, et plus complètement décrit dans l'inventaire pris dans la succession d'Anatole Léaumont et dans l'inventaire pris dans l'affaire de l'interdiction de George Ernest eLéaumont.

Les améliorations comprennent une maison double avec mansarde couverte en ardoises ayant 6 chambres au rez de chaussée, 2 chambres et cabinets dans la mansarde, arrière bâtisse à deux étages ayant 5 chambres, citerne, lieux d'aisance, hydrant, etc.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet No 69, borné par les rues Dauphine, Bourbon, Bienville et Conti, désigné par le numéro quinze (15), mesurant trente huit (38) pieds de face à la rue Dauphine sur quatre-vingt-seize (96) pieds de profondeur, plus complètement décrit dans l'inventaire pris dans la succession d'Anatole Léaumont et dans l'inventaire pris dans l'affaire de l'interdiction de George Ernest Léaumont

Les améliorations comprennent une maison double avec mansarde couverte en ardoises ayant 6 chambres au rez-de-chaussée, 2 chambres et 4 cabinets dans la mansarde, l'arrière bâtisse à deux étages ayant 4 chambres, citerne, hydrant, lieux d'aisance, etc.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets souscrits par les acquéreurs, garantis par lien et privilège de vendeur et le droit d'aliéner sur la propriété vendue et par l'assurance et autres clauses usuelles de sécurité, celui de cinq pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuite judiciaire desdits billets ou en quelque partie que cela soit, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final et divisés en coupons pour satisfaire la proportion des vendeurs intéressés; l'acquéreur assumant en sus du prix de son enchère les taxes de l'année 1901 et payant l'acte de vente pardevant Antoine Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs, incluant les timbres du revenu, et finalement les acquéreurs de déposer avec l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent de leurs enchère.

STAES & BERBEL, Avocats.

14 avril—14 21 28—mai 5 12 15

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

IMTERDICTION

—DE—

Christian Thomas.

No 63,367—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Division A.

EN vertu d'un ordre de l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis juge de Division A, maintenant en congé, le dit ordre daté et signé le 2 avril 1901 et adressé à J. L. Onorato encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, MARDI le 14 mai 1901 à midi, la propriété suivante:

Onze certains lots de terre, désignés sur un devis d'arpentage fait par D. M. Brosnan, député voyer de ville, le dit devis daté le 9 avril 1901, le dit arpentage ayant été fait conformément, à un ordre de l'Hon. Cour Civile de District et d'après lequel arpentage la propriété est désignée et décrite comme suit:

Six certains lots de terre, faisant face la rue Octavia, dans l'îlet borné par ladite rue Octavia les rues Laurel et Annonciation et l'avenue Peters, dans le Sixième district de cette ville, indiqués par les numéros 15 à 20 tous deux inclusivement.

Le lot 15 mesurant 31' 2" 5''' de face à la rue Octavia, à la même largeur sur la ligne du fond sur une profondeur de 127' 5" 4''' entre lignes parallèles.

Les lots 16, 17, 18 et 19 ont chacun une façade de 30' sur la rue Octavia, la même mesure sur la ligne du fond, sur une profondeur de 122' 5" 4''' entre lignes parallèles.

Le lot 20 faisant face à la rue Octavia, et formant l'encoignure des rues Annonciation et Octavia, a une façade de 30' sur la rue Octavia, 27' 8" 7''' de largeur dans le fond sur une profondeur de 122' 5" 4''' sur la ligne du lot 19, et 123' 4" 5''' sur la ligne de côté courant parallèlement avec la rue Annonciation.

Le lot 21 mesurant 35', 3'', 2''', de face à la rue Annonciation sur une profondeur de 156' 4'' sur la ligne de côté la plus près de l'avenue Peters, et les profondeurs suivantes sur la ligne de côté la plus près de la rue Octavia 147', 8'', 7''' à la ligne de côté du lot 15 de la une distance de 3'' vers l'avenue Peters et parallèles aux rues Annonciation et Laurel, de la par une profondeur additionnelle de 9'. 2'', 5''' à la ligne du fond, laissant une largeur de 30' sur la ligne du fond.

Le lot 11 mesurant 31' 10'' 3''' de face à la rue Laurel, par la même largeur sur la ligne du fond, sur une proondeur de 98' entre lignes égales et parallèles et sera vendu ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Les lots 12, 13 et 14 mesurant chacun 31' 10'' 3''' de face à la rue Laurel, par la même largeur sur la ligne du fond, et une profondeur de 98' entre lignes égales et parallèles, le lot 14 formant l'encoignure des rues Laurel et Octavia.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, et la portion du crédit s'il y en a en un crédit de un, ou un et deux ans, la portion du crédit s'il y en a devant être représentée par billet en billets des acheteurs respectifs lesquels billets seront garantis en leur paiement par lien et privilège de vendeur sur la propriété vendue, et porteront intérêt au taux de 8 pour cent par an de leur date jusqu'au paiement. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant le pacte de non aliénando, confession de jugement, honoraire d'avocat; les acquéreurs devant payer en addition de leur enchère les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1901 et les timbres du revenu intérieur, taxe de guerre des Etats-Unis Actes de vente devant être passés pardevant Joseph D. Taylor, notaire, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de 10 pour cent doit être fait au moment de l'adjudication, avec

J. L. ONORATO.

Courtier de Propriétés Foncières et Encanteur, 303 rue Baronne.

Le plan à la Bourse.

J. B. Rosser jr, avocat.

12 av—12 14 21 28—mai 5 12 13 14

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGES Doubles et Simples

—DANS LE—

TROISIEME DISTRICT.

Nos 1221-23 RUE PORT, UNE RESIDENCE DOUBLE LOUEE POUR $17.00 PAR MOIS.

Nos 1225-27 RUE PORT, UNE RESIDENCE DOUBLE LOUEE POUR $14.00 PAR MOIS.

No 1231 RUE PORT, UN COTTAGE SIMPLE ELEVE POUVANT RAPPORTER $18.00 PAR MOIS.

Nos 2704-2706 RUE URQUHART, UNE RESIDENCE DOUBLE LOUEE POUR $14.00 PAR MOIS

Nos 2708-2710 RUE URQUHART, UNE RESIDENCE DOUBLE LOUEE POUR $14.00 PAR MOIS.

No 2712 RUE URQUHART, UN COTTAGE SIMPLE POUVANT RAPPORTER $10 PAR MOIS.

Nos 2728-2730 RUE URQUHART, UNE RESIDENCE DOUBLE LOUEE POUR $14.00 PAR MOIS.

Nos 2732-2734 RUE URQUHART, A L'ENCOIGNURE DE LA RUE ST-FERDINAND, UN COTTAGE DOUBLE LOUE POUR $15.00 PAR MOIS.

Nos 1228-1230 RUE ST-FERDINAND, UNE RESIDENCE DOUBLE LOUEE POUR $12.00 PAR MOIS.

No 64,647—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division E.

Succession de Mme Mary Tyler Muir.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureaux No 813 rue Commune—

MERCREDI, le 22 MAI 1901

à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à LEUR BUREAU ET BOURSE No 813 RUE COMMUNE, entre les rues CARONDELET et BARONNE, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, daté le 18 avril 1901 pour le compte de la succession, ci-dessus les propriétés ci-après décrites, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, priviléges, servitudes et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet numéro quatre cent quatre-vingt-six, borné par les rues Port, St Ferdinand, Urquhart et Marais (autrefois Moreales) ladite propriété étant complètement décrite et divisée en neuf lots désignés par les lettres A, B, C, D, E, F, G, H, K sur un plan dressé par Kirkland et Théard, ingénieurs civils et voyers, daté le 12 avril 1901 et annexé à l'inventaire pris par Charles T. Soniat, notaire, le 12 avril 1901 dans cette succession; lesdits lots ayant, d'après ledit plan, les mesures suivantes, à savoir:

Le lot A mesurant, en mesure américaine, commençant à un point quatre-vingt-six pieds deux pouces [186' 2"] de l'encoignure des rues Port et Urquhart, 29 pieds 2 pouces de face à la rue Port, 131 pieds 7 pouces de de profondeur sur une ligne la divisant du lot B, 28 pieds 8 pouces sur la ligne du fond et 131 pieds 7 pouces sur la ligne de côté le divisant du lot original No 27.

Les améliorations comprennent une résidence double à un étage, désignée par les numé